

**Mairie de
COMMEQUIERS**
Place du 8 Mai
85220 COMMEQUIERS
♦♦♦
☎ : 02 51 54 80 56
Fax : 02 51 55 14 48

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2008

Présents : MM. Jean-Paul ÉLINEAU, Jacques BOURCEREAU, François BOSTVIRONOIS, Jean BARREAU, Jean-François JOLLY, Eric MOLLÉ, Laurence GARREAU, Philippe CANTIN, Mickaël RECULEAU, Denis BOUTEAU, Josiane FRÉNEAU, Alexandra HAGRON, Fabrice DEVAUD, Anne BESSONNET, Denise CORBIN-STEIB, Loïc RENAUD.

Absents : MM. Antoine DUPÉ, Marie-Bernadette POIRAUDEAU, Daniel PIERRE.
Mme Denise CORBIN-STEIB a été élue secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 MAI 2008

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 mai 2008.

3) SCOT DU CANTON DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Syndicat Mixte "Mer et Vie" exerce parmi ses compétences, l'élaboration et le suivi d'un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT), dont le périmètre correspond au canton de Saint Gilles Croix de Vie, suivant l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2005.

Monsieur le Maire ajoute également que le Comité Syndical du Syndicat Mixte "Mer et Vie" a arrêté le projet de SCOT lors de sa séance du 4 mars 2008, dont le contenu a été notifié à la commune de COMMEQUIERS le 18 mars 2008, comportant le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientations Générales (DOG).

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'élaboration du SCOT a débuté en 2006 en concertation avec les collectivités concernées, soit les 14 communes du canton et les deux Communautés de Communes "Atlancia" et "Côte de Lumière", ainsi que l'ensemble des Personnes Publiques Associées (PPA) dont les services de l'Etat.

Monsieur le Maire précise que le SCOT du canton de Saint Gilles Croix de Vie préconise dans le PADD, 4 principales orientations déclinées dans le Document d'Orientations Générales (DOG) :

- Développer une démographie orientée, harmonieuse et maîtrisée;
- Mettre en place un développement économique diversifié et structurant pour l'ensemble du territoire;
- Réfléchir aux déplacements dans la perspective du développement du territoire "Mer et Vie";
- Prendre en compte la fragilité et les risques liés à l'environnement.

Monsieur le Maire indique que le dossier du projet de SCOT est consultable dans chacune des mairies sous forme papier et CD-ROM et que conformément aux dispositions de l'article L-122.8 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur le projet de Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) du canton de Saint Gilles Croix de Vie, dans le délai de 3 mois suivant la notification.

Il ajoute que ce projet sera ensuite soumis à enquête publique et que le SCOT définitif sera approuvé par le Comité Syndical du Syndicat Mixte "Mer et Vie". Il fait remarquer que lorsque le SCOT sera rendu exécutoire, les PLU des communes devront être mis en compatibilité avec ce dernier dans un délai de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet du SCOT,

Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Mer et Vie" du 4 mars 2008, relatives à l'arrêt du projet de SCOT et au bilan de la concertation,

Emet à l'unanimité un avis favorable sur le projet de Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) du canton de Saint Gilles Croix de Vie.

La séance est levée à 21h30